

LOGIVAL SA

**logival**

**Conditions Générales**

---

**Solution « Cloud »**

# 1 Généralités

- 1.1. Les présentes conditions générales régissent les relations juridiques entre toute entreprise du groupe Logival SA (ci-après : « Logival ») et le partenaire contractuel de cette dernière (ci-après : le « Client ») découlant de la conclusion d'un ou de plusieurs contrat(s) de licence et/ou de maintenance Mediway™ « Cloud » (ci-après : le « Contrat »). Les présentes conditions générales, ainsi que leur(s) annexe(s), sont réputées faire partie intégrante du Contrat. Elles s'appliquent également à toute autre prestation de service fournie par toute entreprise du groupe Logival SA ensuite d'une commande de la part du Client ; dans pareille hypothèse, les présentes conditions générales se référeront également aux termes de l'accord ainsi intervenu, le cas échéant oralement, entre les parties au moyen de l'expression « le Contrat ».
- 1.2. En cas de problèmes d'interprétation, contradiction, lacune ou autres dans le Contrat, les présentes conditions générales ainsi que l'/les annexe(s) de ces dernières, les parties conviennent de se référer :
  - 1.2.1. Premièrement, au Contrat et aux éventuelles annexes de celui-ci ;
  - 1.2.2. Deuxièmement, à l'annexe aux présentes conditions générales (« Accord sur le traitement des données personnelles ») ;
  - 1.2.3. Troisièmement, aux présentes conditions générales.
- 1.3. Le Code des obligations suisse est applicable à titre supplétif.
- 1.4. D'éventuelles conditions générales du Client ne sont pas applicables. Une éventuelle dérogation aux présentes conditions générales doit avoir préalablement été acceptée par écrit par les deux parties, sauf s'il s'agit d'une modification au sens de l'art. 1.6 des présentes conditions générales.
- 1.5. Les présentes conditions générales sont en principe accessibles tant par le biais du Logiciel qu'au moyen de la consultation du site Internet de Logival. La version faisant foi est celle publiée sur le site Internet de Logival.
- 1.6. Logival peut modifier les présentes conditions générales. D'éventuelles modifications sont communiquées au Client par avis personnel (écrit ou e-mail à l'adresse indiquée dans le Contrat) au moins trois mois avant leur entrée en vigueur. Les modifications peuvent entrer en vigueur le premier jour de n'importe quel mois de l'année. Le Client dispose alors du droit de résilier le Contrat moyennant un préavis de deux mois pour la date d'entrée en vigueur des modifications.

## 2 Objet

- 2.1. Le Client acquiert l'accès aux services cloud décrits dans le Contrat ainsi qu'à l'infrastructure logicielle nécessaire à leur utilisation (ci-après : les « Services »), aux conditions des art. 3 et 7 des présentes conditions générales et le droit d'utiliser ceux-ci, en l'échange du paiement d'une redevance périodique telle que définie à l'art. 4 des présentes conditions générales. Si cela est convenu, des prestations de formation dispensées par Logival peuvent également faire l'objet du Contrat.

## 3 Licence d'utilisation des Services

- 3.1. Le Client acquiert uniquement le droit d'utiliser les Services dans la mesure décrite par le Contrat (période, nombre de licences, modules) et selon les dispositions des présentes conditions générales.
- 3.2. Les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services, notamment le code-source des logiciels accessibles par l'intermédiaire des Services, les méthodes et le savoir-faire restent la propriété exclusive de Logival.
- 3.3. Le Client peut utiliser les Services uniquement pour l'usage pour lequel ils lui sont vendus. Il s'interdit d'enlever ou de tenter d'enlever les mentions de copyright pouvant apparaître et/ou étant contenues dans les logiciels et autres éléments accessibles au moyen des Services. La violation de cette clause constituera un juste motif de résiliation immédiate du Contrat.
- 3.4. Le Client s'engage à ne pas vendre, louer, prêter, donner ou remettre à un tiers, de quelque manière que ce soit, les moyens d'accès aux Services et la licence afférente aux Services. La licence est personnelle, inaccessible et intransmissible. La violation de cette clause constituera un juste motif de résiliation immédiate du présent contrat.
- 3.5. Le dossier médical comportant des données hautement sensibles, l'octroi de la licence d'utilisation du logiciel est obligatoirement lié à l'acquisition de prestations de maintenance de base assurées par Logival.
- 3.6. Tout médecin utilisant le logiciel doit être au bénéfice d'une licence. Logival peut mettre en place des moyens de contrôle technique pour vérifier l'adéquation entre le nombre d'utilisateurs et le nombre de licences.
- 3.7. L'accès aux données du logiciel, possible en tout temps pour le Client, ne doit pas être confondu avec l'accès aux fichiers de la base de données proprement dite. Le Client n'a en aucun cas accès aux fichiers de la base de données afférents aux applications utilisées pour ou dans le cadre de la fourniture des Services.

## 4 Prix et conditions de paiement

- 4.1. Les conditions tarifaires sont celles de l'offre reçue par le Client. Logival se réserve le droit de modifier ses conditions tarifaires par la suite, aux conditions décrites à l'art. 1.6 des présentes conditions générales.
- 4.2. Logival peut indexer les tarifs convenus dans des contrats en cours sur l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation en tout temps et sans égard à la procédure et aux délais prévus par l'art. 4.1 ci-dessus.
- 4.3. Les prix s'entendent en francs suisses, hors taxes (TVA non incluse).
- 4.4. Le prix (licence, frais d'installation et de formation, maintenance et autres éléments mentionnés dans l'offre) doit être acquitté dans les 30 jours suivant la réception des moyens d'accès aux Services.
- 4.5. Toutes les prestations non expressément précisées dans l'offre, sont facturées selon le tarif horaire ressortant des conditions tarifaires de l'offre reçue par le Client.

## 5 Durée du contrat

- 5.1. Le Contrat entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties et pour 1 (une) année civile au moins. A l'échéance de la durée minimale, chacune des parties peut résilier le contrat pour la fin d'une année civile moyennant un délai de préavis de 3 (trois) mois. A défaut, le contrat est prolongé tacitement pour 1 (une) année civile complémentaire.
- 5.2. Le droit de résiliation extraordinaire pour justes motifs demeure réservé pour chacune des parties.
- 5.3. A la résiliation du Contrat, sans égard au fait qu'il s'agisse d'une résiliation ordinaire ou extraordinaire, le Client perd le droit d'utilisation des Services. Il restituera par ailleurs tous les documents remis avec les moyens d'accès aux Services. Possibilité sera cependant donnée au client de récupérer, sous un format défini par Logival, les données qu'il a auparavant saisies au moyen des Services.
- 5.4. En cas de résiliation immédiate pour juste(s) motif(s) imputable(s) au client, le Contrat prend fin dès que la déclaration de résiliation parvient dans la sphère d'influence du Client, sans donner droit à une indemnité ou à un remboursement ; l'ensemble du prix ou de la redevance annuelle demeurent dus ou acquis à Logival, sans préjudice au droit de Logival de réclamer des dommages-intérêts si le manquement ayant donné lieu à la résiliation lui a causé un dommage, même indirect.

## 6 Jours et heures d'intervention

- 6.1. Sauf accord explicite, les heures d'intervention sont effectuées uniquement pendant les périodes décrites sur le site Internet de Logival [www.logival.ch](http://www.logival.ch). En règle générale, le service d'intervention est disponible aux horaires de bureau usuels.
- 6.2. En dehors des horaires décrits sur le site Internet susmentionné, les heures sont facturées à raison de 150% du tarif horaire ressortant des conditions tarifaires de l'offre reçue par le Client.

## 7 Obligations de Logival

- 7.1. Logival fournit les Services au Client ainsi que l'infrastructure logicielle et matérielle nécessaire à leur fonctionnement dans ses installations ; il lui remet les données d'accès nécessaires à cette fin.
- 7.2. Logival assure également la formation du Client et du personnel de celui-ci aux conditions tarifaires de l'offre reçue par le Client.
- 7.3. Le Client s'oblige à confirmer la bonne réception des données d'accès.
- 7.4. Les Services sont fournis depuis les installations de Logival ; il relève de la responsabilité du Client que de s'assurer d'y être convenablement connecté.
- 7.5. Logival est responsable de l'entretien et de la maintenance de l'infrastructure nécessaires à la fourniture des Services depuis ses installations. La maintenance comprend l'élimination des dysfonctionnements, la restauration du caractère utilisable et opérationnel des Services, le remplacement d'éléments défectueux ainsi que la maintenance préventive visant à maintenir le caractère opérationnel des Services lorsque les standards actuels de l'état de la technique l'indiquent (résolution des failles de sécurité dès que celles-ci sont connues).
- 7.6. Le Client bénéficie en outre des mises à jour standard du Logiciel, soit celles émises spontanément par Logival. Ne sont pas compris les modules supplémentaires, soit ceux qui ne sont pas prévus par le Contrat, ou les mises à jour dites exceptionnelles, comme celles demandées spécifiquement par le client ou par les institutions médicales, administratives ou politiques.
- 7.7. Le Client bénéficie des mises à jour de la base de données médicamenteuses.
- 7.8. Les prestations de support comprennent la réponse téléphonique ou par e-mail, durant les jours et heures d'intervention définis à l'art. 6 des présentes conditions générales, aux questions ou problèmes découlant d'une utilisation du Logiciel conforme aux dispositions des présentes conditions générales.

- 7.9. Logival peut restreindre l'accès aux Services lors d'opérations de maintenance et/ou d'entretien ; le cas échéant, le Client en sera informé préalablement.
- 7.10. Logival sécurise les données du Client au moyen des services de sauvegarde usuels de la branche et met à disposition de celui-ci les services de reprise après incident correspondants.
- 7.11. Les données seront hébergées en Suisse ou dans un pays de l'Union européenne.

## 8 Obligations du client

- 8.1. Il est de la responsabilité exclusive du Client de faire en sorte que son système informatique, notamment son réseau, prévoit les réglages et la configuration nécessaires à la connexion aux Services fournis par l'intermédiaire d'Internet (nécessité de disposer d'une connexion fonctionnelle) ; le Client répond en outre de la liaison de télécommunication entre ses installations et celles de Logival.
- 8.2. Il est également de la responsabilité du Client de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires à la protection de son propre système informatique, notamment de son réseau, soit en particulier en assurant tous les réglages de sécurité des navigateurs utilisés, l'installation d'un pare-feu, l'utilisation d'un logiciel à jour de protection contre les virus informatiques, une sauvegarde régulière des données, etc. (la liste précitée n'étant pas exhaustive).
- 8.3. Le client informera Logival de toute modification de son système informatique, telle que par exemple, l'augmentation de son parc d'ordinateurs.

## 9 Traitement des données

- 9.1. Lorsque le client effectue un traitement sur les données (par ex. export, transmission, etc.), il est de la responsabilité du client de s'assurer du respect des réglementations éventuelles s'appliquant au traitement.
- 9.2. Lorsque Logival effectue un traitement sur les données (par ex. export, transmission, etc.) sur mandat du client, il est de la responsabilité du client de s'assurer du respect des réglementations éventuelles s'appliquant au traitement et de donner les informations et instructions nécessaires à Logival.
- 9.3. Pour le surplus, les aspects relatifs à la protection des données sont réglés dans l'annexe n° 1 aux présentes conditions générales.

## 10 Garantie

- 10.1. Logival garantit un fonctionnement du Logiciel conforme au manuel d'utilisation fourni avec l'accès aux Services. En cas de fonctionnement non conforme des Services, le Client doit le signaler immédiatement à Logival ; à défaut, il perd tout droit découlant de la garantie. Cette garantie ne s'applique pas si le défaut résulte d'un accident, d'un emploi abusif des Services, d'une utilisation impropre ou d'une configuration inadaptée du système du Client. Toute autre garantie est exclue. En particulier, Logival ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu des Services.

## 11 Exclusion de responsabilité

- 11.1. Logival ne sera en aucun cas tenue pour responsable vis-à-vis du Client ou de tout tiers au titre de tout dommage, direct ou indirect, pertes de profits ou manque à gagner qui pourrait survenir en relation avec l'utilisation du logiciel.
- 11.2. Les Services fournissent au médecin une aide à la décision, notamment au niveau du diagnostic, et de la prescription. Bien que Logival veille scrupuleusement à ce que le contenu proposé par l'intermédiaire des Services soit correct, les informations fournies peuvent être incomplètes ou comporter des erreurs. Aucune assurance ou garantie explicite comme implicite ne peut être donnée par Logival en matière d'exactitude et de fiabilité des informations ou données accessibles par le biais des Services. L'utilisation des Services est un risque personnel que le médecin prend. La responsabilité de Logival n'est pas engagée lorsque le Client commet ou s'abstient de commettre des actions en accordant sa confiance à la fiabilité et à l'intégralité du logiciel et que cela lui porte préjudice par la suite. Le Client se doit de vérifier à chaque fois la pertinence des informations fournies par le biais des Services et demeure seul responsable de ses décisions.
- 11.3. Le Client est seul responsable du choix des prestations qu'il facture ; le Client doit notamment s'assurer qu'il est bien autorisé à facturer ses prestations à son patient/l'assureur de celui-ci/autre personne.
- 11.4. Logival n'encourra aucune responsabilité en cas d'utilisation contraire au manuel d'utilisation. Logival ne répond pas d'avantage d'une utilisation fautive des Services. Logival ne répond pas non plus de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure. La force majeure est un empêchement qui échappe au contrôle de Logival et dont on ne pouvait raisonnablement attendre d'elle qu'elle le prenne en considération au moment de la conclusion du contrat, qu'elle le prévienne ou le surmonte, ou qu'elle en prévienne ou surmonte les conséquences.
- 11.5. Les obligations de Logival au terme du présent contrat sont des obligations de moyens et en aucune manière des obligations de résultat.

## 12 Confidentialité

- 12.1. Les parties s'engagent à respecter et à faire respecter par leur personnel la confidentialité de toutes les données et informations dont elles ont eu connaissance tant avant que pendant et après l'exécution du contrat.
- 12.2. Logival peut utiliser le nom du Client avec son accord préalable comme référence générale dans une liste de références destinées à des clients potentiels.

## 13 Dispositions finales

- 13.1. Le droit suisse est applicable à la relation contractuelle entre le Client et Logival et tout litige éventuel en découlant. Les parties excluent l'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.
- 13.2. Le for est à Sierre (Valais).

Version du 29.08.23